

jour une demi-heure pour les questions, un jour de la semaine, cette période sera d'une heure.

Le très hon. M. Diefenbaker: Quel jour la période des questions durera-t-elle une heure?

L'hon. M. McIlraith: Aucune décision définitive n'a été prise à la réunion, mais nous parlions de vendredi.

M. Baldwin: Jamais le dimanche. (*Exclamations*)

L'hon. M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, je crois qu'il y a lieu d'ajouter que si un leader de la Chambre n'approuve pas cette déclaration, je voudrais qu'il le dise. Je crois avoir donné un compte rendu exact de l'entente. Il n'y a eu qu'une seule exception, soit l'honorable député de Lapointe (M. Grégoire), leader de son parti à la Chambre, qui voulait faire insérer une autre restriction que nous n'avons pas pu accepter; je crois qu'il est juste de signaler qu'aucun autre leader à la Chambre n'a appuyé la réserve qu'il a formulée à cet égard.

Des voix: Le vote!

(*Français*)

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, pour ce qui est de la déclaration que vient de faire l'honorable président du Conseil privé (M. McIlraith), j'avoue que nous n'avons pas accepté l'ensemble des conditions qui ont été suggérées cet après-midi, et ce pour la raison suivante: c'est que jusqu'à maintenant, neuf amendements ont été apportés à la motion n° 14, et même quatre autres ont été suggérés relativement à la motion n° 15. De plus, il y a eu un compromis après discussion entre les représentants des deux vieux partis. Or, nous croyons que ce compromis a été atteint aux dépens des tiers partis et qu'il leur sera défavorable, et nous nous y opposons.

Nous avons réclamé un seul changement, depuis le début de cette discussion, afin d'essayer de conserver au moins une parcelle des droits et privilèges qui sont nôtres, et il n'a pas été accueilli. Il avait trait au paragraphe (2) du projet de résolution n° 14, lequel se rapporte plus particulièrement au paragraphe (1) de l'article 12 du Règlement, en vertu duquel tout droit d'appel d'une décision de l'Orateur est supprimé, que ce soit au sujet d'un amendement, d'un sous-amendement, bref de quelque motion que ce soit. Nous croyons que c'est aller beaucoup trop loin dans l'empiétement des droits des tiers partis, et c'est la raison pour laquelle nous ne pouvons accepter cette proposition, d'autant plus que le débat doit se terminer vendredi.

[L'hon. M. McIlraith.]

Or, nous ne savons pas combien de temps les autres partis prendront pour exposer leurs propres problèmes, et nous voulons avoir suffisamment de temps pour discuter de nos problèmes, et surtout d'un problème que nous croyons des plus importants. En outre, nous croyons que l'article 15 met en relief des points très importants, et nous étions prêts à retirer notre proposition, pour ainsi dire, afin d'essayer d'en venir au moins à une entente en vue de l'amélioration des travaux de la Chambre.

Mais comme le gouvernement n'a voulu céder sur aucun point et que nous croyons que le compromis auquel en sont arrivés les deux vieux partis vise à brimer ou faire disparaître les tiers partis—comme le parti conservateur l'a d'ailleurs souvent laissé entendre—nous protestons contre cette attitude et déclarons que nous ne pouvons accepter l'arrangement conclu par les deux vieux partis.

(*Traduction*)

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de demander à l'honorable député s'il se rend compte que personne ne propose que la Chambre accepte maintenant la motion n° 15 telle qu'elle est. On propose simplement d'en discuter et l'honorable député, comme n'importe quel autre député, aura le loisir de présenter un amendement à n'importe quel passage de la motion n° 15 lorsqu'on en discutera. Les droits de l'honorable député et de tous ses collègues, et de tous les députés en réalité, seront donc parfaitement protégés. On cherche simplement à s'entendre en matière de procédure pour traiter ces questions. Le droit de l'honorable député de proposer qu'on la biffe ne se trouverait limité en aucune manière.

(*Français*)

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, pour répondre à la question de l'honorable ministre des Transports, je dois dire que si nous pouvions atteindre ce résultat, nous accepterions sa proposition, mais il ne faut pas oublier que nous n'avons que deux jours pour débattre le projet de résolution n° 15. Or, pendant ces deux jours, il se peut fort bien que les conservateurs proposent un amendement et que le débat soit limité à cet amendement pendant ces deux jours.

Advenant le cas où ce débat ne durerait pas deux jours, il peut se produire que le Nouveau parti démocratique propose un amendement et que cela épuise les deux jours réservés au débat de ladite motion. Et même si, par hasard, comme d'Artagnan, dans *Les Trois Mousquetaires*, qui disait: «Si, après avoir tué les trois premiers, je suis encore